



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

Nombre de conseillers :

En exercice.....15  
Présents..... 15  
Votants..... 14  
Procurations.....0

Date de la convocation : 21 03 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 25 mars à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA  
Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs  
ASSIE Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES  
Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL  
Claude, VIDAL Didier

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour  
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 3  
DELIBERATION N° 12  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU  
AFFECTATION DES RESULTATS**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

**Vu** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe de l'eau ;

**Considérant que** le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2022 au budget annexe de l'eau (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 18 856.12 € ;

**Considérant qu'en** l'absence de report antérieur, le résultat définitif de la section de fonctionnement est de 18 856.12 € ;

**Considérant que** le résultat comptable de l'année 2022 de la section d'investissement est de - 15 623.54 € ;

**Considérant qu'avec** le déficit antérieur reporté, le résultat de la section d'investissement est de - 19 831.40 € ;

**Considérant que** les restes à réaliser du budget annexe de l'eau sont de 63 253.00 € pour les dépenses d'investissement et de 28 000.00 € pour les recettes d'investissement ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **D'AFFECTER** en réserves au 1068 en recettes d'investissement du budget annexe de l'eau 2023 la somme de 18 856.12 € pour couvrir en partie le besoin de financement de la section d'investissement.
- **DE REPORTER** le déficit d'investissement au budget 2023 en dépenses d'investissement au compte 001 du budget 2023 soit - 19 831.40 €

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

**Le maire  
Claude VIDAL  
Acte dématérialisé**

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **05 AVR. 2023**
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le **05 AVR. 2023**

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente délibération, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :*

Reçu le 05/04/2023